

26 avr 2013 -16:50

Appartient à [Conseil des ministres du 26 avril 2013](#)

Réforme approfondie de la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à réformer de manière approfondie la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat. Cet avant-projet exécute l'accord du gouvernement qui vise à améliorer la procédure devant le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat pourra ainsi affiner son contrôle juridictionnel de légalité en prononçant des arrêts ordonnant d'autres mesures que l'annulation pure et simple. Ainsi, le Conseil d'Etat pourra moduler les effets des arrêts d'annulation dans le temps et faire appel à la boucle administrative, la réformation ou l'injonction.

D'autres mesures visent à améliorer la procédure devant le Conseil d'Etat et à simplifier les règles au bénéfice de requérant. Tel est le cas de la réforme de la procédure en référé, qui reposera sur la notion de l'urgence et qui pourra être introduite à tout moment au cours de la procédure. De même, l'accès des personnes morales est facilité et il est davantage fait appel aux médiateurs en tant que mode alternatif de règlement des conflits.

La réforme vise à assurer un équilibre entre les différents intérêts en présence.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant réforme de la compétence, de la procédure et de l'organisation du Conseil d'Etat

Voir aussi le communiqué de presse détaillé ci-joint.

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>